



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/515/Add.3
23 mai 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Point 115 de l'ordre du jour

AMÉLIORATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Rapport du Secrétaire général

Additif

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport, qui est une mise à jour du rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation daté du 11 mars 1997 (A/51/515/Add.2), fait le bilan de cette situation au 30 avril 1997 et des prévisions de trésorerie en 1997.

II. APERÇU GÉNÉRAL

2. Les ressources de trésorerie continuent d'être fluctuantes. Le calendrier et le montant des rentrées demeurent imprévisibles et l'état des contributions non encaissées reste tout aussi incertain. L'Organisation ne peut toujours pas régler ses factures à l'échéance et son instabilité financière n'a pas changé depuis les deux dernières années.

3. Durant cette même période, l'équivalent d'environ une année de contributions n'a pas été encaissé et les sommes dues aux États Membres sont restées aux alentours de 900 millions de dollars. Tant que les contributions ne seront pas acquittées, cette situation ne pourra pas changer de manière significative. Ainsi, un groupe d'États Membres risque d'avoir à financer de façon constante, voire permanente, les contributions que ne versent pas un autre groupe d'États Membres.

III. SITUATION DE TRÉSORERIE CONCERNANT LE BUDGET ORDINAIRE

4. Au 30 avril, un montant total de 637 millions de dollars avait été encaissé au titre du budget ordinaire, soit un peu plus de la moitié des contributions dues pour 1997, contre 595 millions en avril 1996 et 584 millions en avril 1995. En réalité, le nombre d'États Membres ayant acquitté intégralement leurs quotes-parts de l'année en cours a diminué. Seuls 54 États Membres avaient

versé la totalité de leurs contributions au 30 avril 1997, par rapport à 56 en 1996 et à 39 en 1995. L'augmentation des sommes encaissées en 1997 a été largement due au paiement d'arriérés et à des versements partiels.

5. Les contributions les plus importantes au budget ordinaire reçues au 30 avril 1997 se sont échelonnées entre 100 millions de dollars versés par les États-Unis d'Amérique et 7,7 millions de dollars en provenance du Danemark.

6. Certaines sommes importantes ont été également perçues après le 30 avril. Le Japon a réglé le solde de sa contribution pour 1997 le 7 mai et, s'il avait versé cette somme une semaine plus tôt, il se serait trouvé en tête de liste avec 167 millions de dollars. La Fédération de Russie a de même versé intégralement en mai sa contribution de 45,5 millions de dollars.

7. Sur une base mensuelle, les montants déjà encaissés en 1997 ont dépassé le chiffre atteint durant la même période en 1995 et 1996. Il est à prévoir que ce rythme accéléré ne pourra pas être soutenu durant les troisième et quatrième trimestres de 1997. Pour l'ensemble de l'année, il est estimé que les sommes encaissées au titre du budget ordinaire atteindront 1,2 milliard de dollars, contre 1,2 milliard de dollars en 1996 et 1,1 milliard en 1995.

8. À la fin d'avril, le solde disponible du Fonds général (budget ordinaire et fonds de réserve connexes) a atteint 92 millions de dollars, soit un chiffre inférieur à ce qui est nécessaire pour couvrir les dépenses du budget ordinaire pendant un mois; cette situation est toutefois meilleure qu'à la fin d'avril 1996, où les liquidités dépassaient tout juste 7 millions de dollars.

IV. PRÉVISIONS DE TRÉSORERIE CONCERNANT LE BUDGET ORDINAIRE

9. Ainsi que le relevait le Secrétaire général dans son rapport du 11 mars 1997 (A/51/515/Add.2), les chiffres préliminaires du budget ordinaire pour 1997 laissent prévoir à nouveau une situation gravement déficitaire dans le courant de l'année et celle-ci devrait ressembler à 1996.

10. Les prévisions actuelles sont du même ordre, quoique légèrement plus encourageantes. En mars 1997, il avait été prévu qu'il faudrait avoir recours pendant cinq mois de l'année à des prélèvements sur les fonds destinés aux opérations de maintien de la paix, le déficit s'élevant à la fin de 1997 à environ 225 millions de dollars. Après avoir revu les projections concernant les dépenses et les recettes, il est maintenant prévu que l'Organisation sera déficitaire pendant quatre mois, le niveau maximum des emprunts étant de 275 millions de dollars à la fin de novembre et le déficit de 201 millions de dollars à la fin de l'année.

11. Les prévisions mensuelles de trésorerie en 1997 indiquent une baisse rapide du déficit à la fin de l'année, ce qui correspond à toutes les estimations récentes. Les projections actuelles prennent en compte la situation enregistrée durant les quatre premiers mois de l'année, en modifiant légèrement les hypothèses en matière de recettes et de dépenses pour le reste de 1997.

12. Les prévisions les plus récentes sont fondées sur des contacts officieux de même que sur la tendance passée dans le domaine des versements, et la situation

dépend dans une mesure cruciale du règlement des contributions d'un certain nombre d'États Membres.

V. SITUATION DE TRÉSORERIE CONCERNANT LES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX

13. Les liquidités disponibles au titre du maintien de la paix s'élevaient à la fin d'avril à 989 millions de dollars, soit un montant supérieur à celui de 874 millions de dollars qui avait été enregistré au début de l'année. Cette situation est surtout due à des rentrées rapides et importantes de contributions, y compris un montant de 197 millions de dollars en avril. Jusqu'à présent, aucune somme importante n'a été versée aux États fournissant des contingents et du matériel. Lorsque ces remboursements commenceront, la situation de trésorerie de l'Organisation sera vraisemblablement beaucoup moins favorable durant le reste de 1997.

14. Dans l'ensemble, il est prévu que le solde de trésorerie remontera au début de l'année en raison du versement des nouvelles contributions, et qu'il diminuera par la suite du fait que les paiements à régler dépasseront les encaissements.

15. S'agissant des recettes et des décaissements, il convient de noter une fois encore qu'il est beaucoup plus difficile d'établir des prévisions de trésorerie pour les opérations de maintien de la paix que pour le budget ordinaire. La date de mise en recouvrement des quotes-parts, le montant de celles-ci et la date prévisible des encaissements correspondants sont beaucoup plus sujets à fluctuation que ceux relatifs au budget ordinaire. En particulier, les prévisions concernant les versements effectués par les principaux États fournissant des contingents et du matériel ont été fondées sur l'expérience de l'an dernier, et rien n'indique à coup sûr ce que l'on peut attendre de ces États.

16. De plus, le montant des contributions est établi d'après les prévisions budgétaires relatives aux opérations de maintien de la paix ou les recommandations émanant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Quant à leur calendrier, il est présumé qu'il n'y aura qu'une seule contribution pour chaque mission jusqu'à la fin de l'année. Si, toutefois, plusieurs contributions étaient approuvées pour de plus courtes périodes, les retards normalement enregistrés dans les versements entraîneraient sans doute des recettes plus faibles en 1997 qu'il n'est actuellement prévu.

VI. PRÉVISIONS DE TRÉSORERIE CONCERNANT LES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX

17. Il est prévu que les décaissements au titre des opérations de maintien de la paix dépasseront les recettes durant six des huit mois restant jusqu'à la fin de 1997. Pour l'ensemble de l'année, il est prévu que le montant total des décaissements dépassera les recettes de 240 millions de dollars. Cette projection tient compte des dépenses relatives à la phase de liquidation de plusieurs missions de maintien de la paix — y compris les Forces de paix des Nations Unies, la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda et l'Opération des Nations Unies au Mozambique — qui ne sont pas compensées par des

/...

contributions correspondantes. Elle reflète également l'utilisation de certains des crédits accumulés au titre des soldes inutilisés des missions de maintien de la paix, à laquelle l'Assemblée générale avait auparavant décidé de surseoir.

18. S'agissant des versements aux États fournissant des contingents et du matériel, les projections tiennent compte des décaissements actuellement estimés pour 1997 à un montant total de 266 millions au titre des remboursements relatifs aux contingents. Ces sommes seront réglées par versements échelonnés.

19. La situation concernant les montants à régler en 1997 ne sera pas aussi favorable qu'en 1996, où le versement d'un arriéré substantiel de 200 millions de dollars par la Fédération de Russie avait permis de rembourser 550 millions de dollars aux États fournissant des contingents et du matériel.

20. Sur cette base, le niveau prévu des remboursements non réglés aux États Membres est estimé à 829 millions de dollars à la fin de 1997. Il ne sera donc guère moins élevé qu'il ne l'était à la fin de 1996 (845 millions de dollars).

21. Les estimations concernant le niveau et la fréquence des contributions, l'utilisation des crédits et le montant des versements relatifs aux contingents et au matériel sont fondées sur les hypothèses et les jugements les plus réalistes qui puissent être faits à l'heure actuelle. Sur cette base, il est maintenant prévu que les liquidités aux comptes des opérations de maintien de la paix tomberont à 634 millions de dollars à la fin de 1997. Les montants dus aux États Membres étant estimés à 829 millions de dollars, il reste un écart à combler de près de 200 millions de dollars. Cet écart avait été éliminé en 1996 lorsque la Fédération de Russie avait versé 200 millions de dollars d'arriérés. Il s'est de nouveau élargi en 1997. Cette situation est très alarmante étant donné que les sommes disponibles pour les opérations de maintien de la paix sont beaucoup moins élevées en 1997 qu'au cours des années précédentes.

VII. SITUATION DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉE

22. La pratique qui consiste à se maintenir à flot en retardant le remboursement des sommes dues aux États fournisseurs de contingents et de matériel n'est pas seulement malsaine sur le plan financier : elle est également insoutenable en raison de la baisse des contributions aux opérations de maintien de la paix. Les projections actuelles commencent d'ailleurs à le montrer. Sur la base des hypothèses décrites plus haut, il est maintenant prévu que la situation de trésorerie consolidée de l'Organisation s'établira à 433 millions de dollars, le déficit de trésorerie concernant le budget ordinaire atteignant 201 millions de dollars et le solde positif au titre du maintien de la paix se chiffrant à 634 millions de dollars. L'Organisation ne pourrait donc assurer que deux mois de dépenses, au taux mensuel moyen actuellement prévu pour 1997.

23. En l'absence de réserves et de capital pour renflouer l'Organisation, la situation déjà précaire devient encore plus instable. Les chiffres de décembre sont mauvais et les prévisions de novembre concernant le montant global des disponibilités ne laissent à l'Organisation qu'un peu plus de 300 millions de dollars, soit environ un volant de six semaines au taux moyen de dépenses de 1997.

VIII. ARRIÉRÉS

24. L'Organisation des Nations Unies doit son instabilité budgétaire essentiellement au problème des arriérés. Sa santé financière dépend donc entièrement du versement en temps voulu des contributions mises en recouvrement.

25. Par exemple, les contributions au financement des opérations de maintien de la paix s'élevaient au total à 488 millions de dollars au 30 avril 1997. À cette même date, les versements et les crédits utilisés en 1997 se chiffraient à 477 millions de dollars. Ainsi, le problème réside non pas dans les paiements courants, mais dans les arriérés des États Membres.

26. À la fin d'avril, les contributions non acquittées durant les années précédentes au titre du maintien de la paix s'élevaient au total à 1,4 milliard de dollars. Sur ce montant, les principaux États fournisseurs devaient 1 milliard 261 millions de dollars, soit 88 %, la plus grosse dette – 839 millions de dollars – revenant à l'État fournisseur le plus important. Les autres États Membres devaient à eux tous 168 millions de dollars, soit 12 % du total.

27. Les arriérés au titre du budget ordinaire ont suivi la même tendance. Parmi les 15 États qui versent la contribution la plus élevée, seuls trois d'entre eux enregistraient au 30 avril 1997 des contributions non acquittées pour les années précédentes. Le montant global concernant les 170 autres États Membres s'élevait à 68 millions de dollars, soit 19 % du total.

28. Le non-règlement de ces contributions non acquittées met en danger la situation financière de l'Organisation, en particulier du fait que les recettes des comptes des opérations de maintien de la paix diminuent. La santé financière de l'Organisation continue ainsi à se détériorer.
